CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

ACCREDITATION N°4-0523, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E10423 **VALABLE JUSQU'AU** 22/11/2024

ÉDITÉ LE **12/07/2023**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/10/1946
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 18/10/2006
Capital : 150 100

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GAP 57 B 00012

Siret : **385 750 120 00011**

Code NACE :

Numéro caisse de congés payés : 8100006

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 320.200016

Assurance Responsabilité Civile :
AUXILIAIRE 320.200016

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : **CHAIX ETABLISSEMENTS**

3, ALLÉE DU TORRENT
05000 GAP

Téléphone : 04 92 51 32 78 **Fax :**
Portable :

Site Internet : www.ets-chaix.fr
E-mail : ets.chaix@wanadoo.fr

Responsabilité légale :
CHAIX BRUNO PRÉSIDENT

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2C

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	27/10/2022
3211	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité courante) Mention RGE	27/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021

DUPLICATA WWW.QUALIBAT.COM

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

AGENCE QUALIBAT

AGENCE DE TOULON
PARC TERTIAIRE VALGORA
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER
- B.P. 70531
83041 TOULON CEDEX 9

Version 01-2018

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.